
HYDERABAD – Mise à jour sur les initiatives en matière de WHOIS

Samedi 5 novembre 2016 – 15h15 à 16h45 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

ALICE MUNYUA: Bonjour à tous. J’aimerais commencer cette prochaine séance « actualisation sur les initiatives liées à WHOIS. Je suis présidente du groupe de travail sur la sécurité publique qui organise cette séance haut niveau thématique. J’aimerais maintenant demander aux membres du panel de se présenter et de dire de quelle unité constitutive ils sont.

GRAEM BUNTON: Bonjour Graem Bunton, de l’unité constitutive des bureaux d’enregistrements.

KRISTA PAPAC: Bonjour, Krista Papac, membre de l’organisation ICANN et je travaille pour le GDD.

CHUCK GOMES: Bonjour Chuck Gomes, président du groupe de travail RDS PDP.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

GREG MOUNIER: Bonjour Greg Mounier, d'Europol et membre du groupe de travail sur la sécurité publique.

JARED ERWIN: Bonjour Jared Erwin, je fais partie également de la division GDD.

MARGIE MILAM: Bonjour, Margie Milam, je travaille à l'ICANN sur les initiatives multi stratégiques.

ROGER LIM: Bonjour, je travaille à la conformité contractuelle.

ALLEN GROGAN: Bonjour, Grogan, conformité contractuelle.

FABIEN BERTREMIEUX: Fabien Bertremieux, personnel ICANN et support GAC.

CATHRIN BAUER-BULST : Cathrin Bauer-Bulst, commission européenne et je travaille au groupe de travail sur la sécurité publique avec le GAC.

ALICE MUNYUA : Merci à tous. Et soyez les bienvenus à cette séance. L’objectif de cette séance est de vous donner une mise à jour à vous, la communauté ICAN sur les résultats obtenus par rapport aux initiatives liées à WHOIS en nous concentrant surtout sur la responsabilité vis-à-vis de l’enregistrement des noms de domaine et le volume de connaissances par rapport à la responsabilité du nombre d’enregistrements. On aimerait avoir une discussion avec vous tous par rapport aux défis dans le domaine de la responsabilité de l’enregistrement des domaines.

Je vais céder la parole à Cathrin, la coprésidente qui va être modératrice de cette séance.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci beaucoup d’avoir pris le temps de venir à cette séance pour nous parler aujourd’hui de WHOIS. Je crois que je vais commencer par un historique de toutes les initiatives qui ont eu lieu jusqu’à présent...Non c’était une petite blague en fait... Pour voir ce qui a lieu à présent et je crois que ce que j’ai entendu jusqu’à présent dans les couloirs de l’ICANN c’est que l’un des principaux défis c’est la charge de travail énorme qu’impliquent ces initiatives dans beaucoup de communautés. Et par rapport à ce nouveau format de cette séance, l’objectif est de vous donner une mise à jour très rapide, un aperçu très rapide sur les principaux défis qui se posent à la communauté,

et essayer de vous donner un aperçu complet et vous donner l'opportunité aussi de vous informer et de participer. Peut-être aussi identifier des problèmes ou des questions que vous, vous auriez observés parmi toutes les initiatives.

On a une présentation très intéressante, on ne va pas couvrir tout le contenu de ces diapos, mais nous vous invitons à y faire référence par la suite en téléchargeant cette présentation qui est sur notre site web.

Je vous le disais, c'est une première cette séance et on a essayé d'identifier un thème qui, pour le GAC et pour le groupe de travail sur la sécurité publique, est particulièrement préoccupant. Et pour nous la question de la responsabilité et de la confidentialité.

Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est qu'on a beaucoup parlé de la responsabilité depuis ces derniers mois, ces dernières années et il s'agissait exclusivement de la responsabilité de l'ICANN. Et j'aimerais vous dire qu'ici il ne s'agit pas de cela. On parle ici de la responsabilité par rapport aux activités délictuelles ou criminelles. Donc par exemple une personne auteur de criminalité par rapport à un abus vis-à-vis d'un nom de domaine. On a des exemples, on a entendu des exemples intéressants au cours de la séance précédente.

Et il y a un rôle important que la communauté peut jouer pour protéger la confidentialité en utilisant la responsabilité de ces acteurs qui, très souvent, portent atteinte à la protection de la confidentialité des utilisateurs. Et pour illustrer un peu plus la raison pour laquelle nous - en tant que groupe de travail sur la sécurité publique - avons à cœur de défendre cette question, on va essayer de vous donner un exemple avec un cas que notre collègue d'Europol va vous présenter d'ici une seconde, pour que vous compreniez bien la teneur de ce problème.

Très brièvement je vais vous montrer l'ordre du jour. On va commencer par la présentation de Greg, puis on va diviser la séance en 2, d'abord les principales initiatives autour de WHOIS actuel, ensuite les initiatives qui concernent l'avenir de WHOIS. Qu'est-ce qui nous attend pour l'avenir ?

On ne va pas couvrir toutes les initiatives, par exemple le groupe de travail sur la mise en œuvre par rapport aux procédures conflictuelles, ça peut être intéressant. Donc même si on a essayé de couvrir au maximum, on ne peut pas tout couvrir. Donc n'hésitez pas à aller consulter cette présentation qui est en ligne. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, prenez contact avec nous également. Si vous avez des questions par rapport à des initiatives individuelles ou spécifiques après la présentation de chaque initiative, n'hésitez pas à poser vos questions, mais à la fin de la présentation générale.

Sans plus attendre, je vais donner la parole à Greg.

Merci.

GREG MOUNIER :

Merci beaucoup Cathrin. Bonjour à tous, je travaille pour Europol, l'agence de la police européenne, et je travaille à la division criminelle.

Comme Cathrin l'a dit, ce que j'aimerais faire, c'est vous expliquer un petit peu la teneur de ce problème en vous expliquant comment les forces de l'ordre utilisent WHOIS.

À titre d'introduction, j'aimerais dire que l'utilisation de WHOIS a évolué au fil du temps et que cela continue d'être une référence de consultation. Il est également utilisé pour déterminer la disponibilité d'un nom de domaine.

Et parce que l'internet a évolué, l'utilisation de WHOIS aussi a évolué. Et il y a beaucoup de nouveaux acteurs, y compris des individus particuliers, les forces de l'ordre, etc. Pour pouvoir identifier les abus en ligne.

Donc WHOIS est un excellent outil pour lutter contre la criminalité. WHOIS constitue l'un des outils dont nous disposons, mais dans les enquêtes, on a tendance à commencer par consulter, dans 98 % des cas WHOIS dans un premier temps.

Si vous avez affaire à un réseau zombie, vous n'allez pas simplement consulter le WHOIS parce que c'est une enquête un petit peu plus complexe.

Le premier cas est lié au réseau zombie. Donc, là il est très important de disposer d'une infrastructure pour réseaux zombie. Il faut avoir la possibilité de générer régulièrement et très souvent de nouveaux domaines que vous allez enregistrer et ce plus vite que ce qu'on supprime. Et si vous avez cette possibilité, et vous avez une infrastructure très robuste en termes de réseau zombie, alors vous allez pouvoir lutter contre cela. Donc le DNS est essentiel pour cette infrastructure de réseaux zombie.

Ça c'est un exemple très simple, qui est très clair pour vous montrer comment utiliser ces réseaux zombie pour identifier les délits par rapport au WHOIS.

Donc à Europol, la division criminelle a identifié cela et a identifié des suspects qui utilisent des informations WHOIS. À chaque fois qu'un groupe criminel opère un réseau zombie en utilisant des logiciels malveillants, il y avait des communications entre les suspects et l'un de ces suspects a mentionné WHOIS et le panel administrateur de ce réseau zombie. Donc ils ont obtenu une adresse mail, et ils ont fait cette recherche par rapport à l'adresse mail et toute une liste de noms de domaines

qui ont utilisé exactement la même adresse mail sont apparus. Donc ils ont fait cette même recherche par rapport à tous les noms de domaine qui utilisaient cette même adresse mail et ils ont trouvé des domaines avec des pages personnelles, où ils ont obtenu des informations personnelles. Ils ont contacté les forces de l'ordre locales et ont trouvé cette personne qui était connue des forces de l'ordre et qui était celle qui opérait ce réseau zombie.

Donc lorsqu'on a des informations validées sur WHOIS, on peut trouver une personne qui commet des activités délictuelles par rapport à WHOIS.

Le deuxième cas que je voulais vous mentionner aujourd'hui est lié à l'exploitation sexuelle des enfants. Là encore on a une autre équipe à Europol qui travaille actuellement sur une enquête, une investigation par rapport à un groupe criminel qui sévit sur le web. Et sur ces sites web, vous avez une page avec des petites filles. Cela n'est pas de la pornographie infantile, mais si vous cliquez sur cette page et vous vous inscrivez alors vous êtes redirigé vers un autre site web et là, c'est de la pornographie infantile. Et là ce sont des activités criminelles et délictuelles.

Donc, on a travaillé avec des forces de l'ordre locales et, ce qu'on a fait, c'est que l'on a été dans WHOIS et on a trouvé les informations DNS et les URL et on les a connectées aux adresses

IP. Et on a ensuite recherché toutes les informations WHOIS. On a ensuite croisé toutes ces informations et là encore on a trouvé une adresse mail qui commandait tous ces noms de domaines. Là encore, c'est une enquête en cours, mais ce que je voulais vous dire c'est qu'en trouvant une information particulière qui connecte tout cela, vous pouvez trouver un lien entre différents domaines.

En règle général, lorsque vous avez un domaine qui est lié à une adresse IP, vous pouvez le lier difficilement à un autre domaine. Mais lorsque vous croisez ces informations sur WHOIS, vous pouvez trouver une adresse mail enregistrée.

Et la conclusion est très simple, si vous avez des informations fiables et précises de WHOIS, alors vous pouvez obtenir ce genre d'informations. Vous économisez beaucoup de temps dans l'enquête et l'investigation est beaucoup moins complexe.

Donc voilà l'étude de cas dont je voulais vous faire part. Merci.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci beaucoup Greg. Sans plus attendre, on va présenter maintenant la présentation de Jared Erwin.

JARED ERWIN : Bonjour, Jared Erwin du personnel ICANN à la division GDD. Je vais vous présenter un petit peu l'ARS de WHOIS.

Cela fait suite à une recommandation du GAC sur la précision de WHOIS. Et également l'engagement du GAC par rapport au manque de précision de WHOIS.

L'ARS est mis en œuvre par étape, en fonction de la validation de la précision de WHOIS. Jusqu'à présent nous avons terminé la phase pilote en collectant des données, en les analysant après une période de commentaires. Et par rapport à ce problème d'exactitude, la syntaxe c'est le format des enregistrements ou des archives de WHOIS.

Après cette phase 1, il y a la phase 2 où on regarde la syntaxe et l'exactitude opérationnelle. Donc l'adresse mail lorsque vous la tapez, le mail est inscrit, est-ce que vous pouvez joindre cette personne avec cette adresse mail. Donc la phase 2 est un système qui est répliquable. Ensuite il y a deux cycles dans cette étape 2. Le cycle 2 a été fini en juin et on est sur le point maintenant de finir le troisième cycle.

Donc tous ces rapports sont disponibles sur le site web de l'ICANN, je ne vais pas rentrer dans le détail aujourd'hui.

Très brièvement, le processus. On a pris un exemple des données WHOIS pour évaluer l'exactitude des données avec

95 % de taux d'exactitude. Ensuite on a vu ce qui se passe du côté des RAA, et ensuite, une fois qu'on les a testés, on a analysé les résultats. Et on a évalué l'exactitude générale par rapport à WHOIS, mais également trois sous-groupes d'intérêts. C'est-à-dire l'exactitude par région, de type RAA pour 2009/2013, et par rapport aux nouveaux gTLD. Enfin on a fourni ces résultats à l'équipe de conformité contractuelle qui s'est mise en contact avec les bureaux d'enregistrements en cas d'inexactitude des données fournies.

Ici vous voyez les résultats de nos recherches. Bien entendu, on a beaucoup plus de données statistiques que celles qui figurent à l'écran. Ça c'est le niveau d'exactitude des modes de contact. Comme vous pouvez voir les résultats du cycle 1, cycle 2 figurent à l'écran. Tout en haut à droite, vous voyez l'exactitude générale. Et l'exactitude opérationnelle. Donc pour le cycle 1 il y a eu environ 65 %, pour le cycle 2 : 70 %. Mais nous espérons obtenir de meilleurs résultats en termes d'exactitude par rapport à la conformité contractuelle.

Et enfin, nous avons envoyé tous ces résultats à l'équipe de conformité contractuelle, et là encore, nous espérons obtenir de meilleurs résultats par rapport à l'exactitude grâce à cela.

En juin 2016, il y a quelques mois à peine, l'équipe de conformité contractuelle a commencé la phase 2 parce que nous leur avons

fourni les résultats de cette deuxième phase, et là encore, nous espérons obtenir un troisième rapport début décembre.

Voilà, j'en ai fini avec cette présentation. Merci.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci, merci beaucoup. J'ai une ou deux questions pour suivre.

Par rapport au cas dont parlait Denise, lorsque vous vérifiez si un numéro de téléphone existe, est-ce que vous vérifiez si ce numéro existe quelque part ou bien s'il existe et il est enregistré?

JARED EWIN: On fait les deux choses en fait. On fait les deux choses.

CATHRIN BAUER-BULST: Oui, alors est-ce que vous avez des informations par rapport à cela ?

JARED ERWIN: Non, de mémoire rien. Mais si vous le souhaitez, je peux essayer de trouver une réponse à votre question après quelques recherches.

CATHRIN BAUER-BULST: Oui, lorsque vous trouvez une anomalie, vous l'envoyez à l'équipe de conformité contractuelle et ensuite vous vous êtes aperçu que cette information était devenue correcte ? Une fois que vous l'aviez envoyé à la conformité contractuelle ?

JARED ERWIN: Non, peut-être que ça apparait quelque part, mais on ne vérifie pas nous. Nous, on ne vérifie pas cela une fois qu'on a envoyé les informations à l'équipe de conformité contractuelle, on ne vérifie pas de nouveau.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci. Bien, on va passer à la conformité... Allez-y.

ROGER LIM: Bonjour, je suis Roger, et non pas Magie. Je suis là pour représenter Maggie. Et j'aimerais rapidement (trou dans l'audio).

Alors je voulais vous présenter une mise à jour des efforts de l'équipe de conformité contractuelle par rapport à WHOIS. Par exemple, nous avons par exemple fait un suivi plus détaillé des requêtes ou plaintes par rapport à l'inexactitude de WHOIS et nous avons divisé ce chiffre en terme de révisions de qualité, c'est-à-dire révisions des domaines qui avaient été, à l'origine, suspendus puis n'avaient pas été suspendus. Et on a fait un suivi

avec les bureaux d'enregistrements pour voir ce qui s'était passé qui avait entraîné la non-suspension. Et ensuite, on a divisé les soumissions, les soumissions individuelles de ces requêtes. Et donc on a reçu, comme le disait Jared, des informations par rapport au RDS. Ça c'est ce qu'on a fait jusqu'à présent. Ensuite, on a également vérifié les informations par rapport aux parties contractuelles.

Par exemple, jusqu'à présent nous avons fait deux études de ce type, l'une en Corée et l'autre en Chine. On a passé plusieurs jours en Chine pour prendre contact avec les parties contractuelles là-bas. Donc on a mis en place un programme spécifique sur l'exactitude de WHOIS pour vérifier la portée du problème de conformité contractuel et je crois que plus de 150 personnes ont participé lorsque nous étions en Chine. Et on a également passé quelques jours en Corée, auprès des opérateurs de registre, des bureaux d'enregistrements pardon, et on a procédé de même.

Si vous le souhaitez, vous pouvez cliquer sur le lien qui figure à l'écran pour obtenir plus d'informations.

Nous avons également organisé ce qu'on appelle un contrôle des révisions. Certains pays ont mené des contrôles continus. Par exemple en Corée et en Chine, donc ce que l'on fait, c'est un projet de révision de WHOIS pour vérifier la conformité par

rapport aux conditions RAA de 2013, par rapport à la vérification et la validation. Donc vérification et validation des efforts qui avaient été menés jusqu'à présent par les bureaux d'enregistrements qui avaient été testés et validés de nouveau. Et ensuite d'autres activités qui sont liées aux initiatives liées à WHOIS.

Et je crois que voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci beaucoup et désolée de m'être trompée sur votre nom.

Alors avez-vous une idée, savez-vous s'il y a beaucoup d'opérateurs de registres, de bureaux d'enregistrements qui contrôlent régulièrement le niveau d'exactitude de WHOIS ou bien était-ce plus une réaction après coup ?

ROGER LIM: Oui, effectivement. Ce que l'on fait c'est grâce à ce projet de révision de WHOIS, ce qu'on demande aux bureaux d'enregistrements c'est s'ils ont procédé à la validation et à la vérification de nouveaux domaines. Et si, d'après eux, les conditions ont été respectées ou pas.

Voilà un petit peu le genre de questions qu'on leur pose.

CATHRIN BAUER-BULST: Et ces chiffres sont disponibles ?

ROGER LIM: Non, c'est un projet en cours qui n'est pas encore fini. On continue d'être en discussion avec les bureaux d'enregistrements.

CATHRIN BAUER-BULST: Savez-vous quand ces chiffres vont être disponibles ?

ROGER LIM: On espère finaliser ce projet d'ici la fin de l'année.

CATHRIN BAUER-BULST: Très bien, parce que bien sûr, une chose c'est ce qui est écrit sur le papier et une autre c'est ce qui se passe sur le terrain donc, bon. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle par rapport à ces deux premières présentations ?

GREG DIBIASE: Bonjour Greg Dibiase au micro. Alors, WHOIS, RDS. Comment vérifiez-vous si une adresse mail fonctionne bien, si elle est correcte ?

JARED ERWIN : Très bonne question. En fait tout ça dépend d'outils automatiques liés à des bases de données. Donc on a différents niveaux pour vérifier si cette adresse mail est correcte ou pas.

GREG DIBIASE: S'agit-il d'une validation physique de l'adresse ?

JARED ERWIN : Oui, oui. Pour une grande part il s'agit de ça surtout.

MARC TRACHTENBERG: Lorsque l'on regarde les exemples pour tester l'exactitude de WHOIS, y a-t-il des informations par rapport au nombre d'adresses qui concernent des services d'anonymisation et d'enregistrements fiduciaires ?

JARED ERWIN : Non, malheureusement on n'a pas d'information là-dessus. On ne contrôle pas cela, donc on ne dispose pas de chiffres là-dessus.

NON IDENTIFIE : Est-ce qu'il y a des études particulières qui peuvent s'occuper de cela ?

JARED ERWIN : Non, je ne peux pas répondre à cette question.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci de ces questions dans la salle et des réponses. On va passer maintenant à la troisième présentation. À Krista.

KRISTA PAPAC: Merci Kathrin. Organisation ICANN et aussi membre du GDD.

Je vais vous fournir une mise à jour sur les efforts de mise en œuvre variée qui sont en cours et qui sont liés à WHOIS.

Les projets dont je vais parler sont le WHOIS détaillé et le protocole d'accès aux données d'enregistrement... Oui, excusez-moi, j'avais un problème de papier.

Donc ces projets en cours, et ces deux projets dont je viens de parler et aussi, récemment, l'approbation de la traduction et la translittération.

La politique de WHOIS détaillée et ses recommandations du GNSO ont été adoptées par le conseil d'administration en février 2014 et les recommandations étaient celles-ci: tous les opérateurs de registre de gTLD devraient fournir des WHOIS détaillés et que le groupe de travail PDP a conclu ainsi que les WHOIS détaillés fourniraient une certaine stabilité et réduiraient les coûts pour les consommateurs. Et fourniraient aussi donc un

meilleur équilibre. Le statut courant de cette politique de WHOIS et de sa mise en œuvre est celle-ci.

Le travail a été fait en deux pistes, les étiquettes d'un côté et la transition de ces enregistrements qui n'étaient pas détaillés. Il y a donc trois opérateurs de registres : point com, point net, point jobs. La piste 1 a donc été faite avec la période de commentaires qui commencent en octobre et la date ciblée serait donc le premier août pour l'année prochaine, donc en 2017.

Pour ce qui est de la transition entre le détaillé et le non détaillé, cela sera publié en octobre pour un PDP.

Dans cette politique, il y a un effort de rendre ces enregistrements détaillés par rapport à ce qui était ce qu'on appelait des WHOIS résumés. Il y a donc un effort fait qui est complètement différent.

Il y a deux nouvelles dates, une pour l'enregistrement. Ces WHOIS seront détaillés d'ici mai 2017 et nous espérons avoir une transition en 2019, en février 2019 pour les trois TLD dont on a parlé.

Donc ensuite il faut remplacer les protocoles du WHOIS. Donc le SSAC a publié le 5.1 et cela dit que la communauté devrait évaluer et adopter un nouveau protocole d'accès. Et cela parce que le protocole que l'on utilise maintenant a seulement une

fonctionnabilité qui est rudimentaire et qu'il y a un manque de normes pour tout ce qui est internationalisation.

En mars l'année dernière, l'IETF a publié le RFC pour RDAP. Donc ces RFC ont des protocoles qui incluent des choses telles que la standardisation des protocoles qui rend les choses plus faciles à comprendre, plus faciles à utiliser, surtout pour les IDN et qui fournit aussi un accès plus sécurisé aux données.

Il est donc important que 7 des contrats avec les opérateurs de registre ont suivi RDAP ainsi que le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrements de 2013.

En juillet 2016, un profil qui met en place les éléments du RDAP a été publié. Ce profil a été mis en œuvre après la mise en œuvre des politiques de consensus. Il y a eu une demande de reconsidération. Donc ceci a été resoumis par la partie prenante des opérateurs de registre concernant l'inclusion du RDAP concernant les étiquettes.

En ce qui concerne le RDAP, l'ICANN demande la mise en œuvre du RDAP à travers au lieu de le faire à travers les politiques existantes des demandes contractuelles.

Il y a donc une demande de PDP et une consultation avec la communauté.

Et finalement, il y a eu une politique, de recommandation de politiques du GNSO en ce qu'il s'agit de la traduction, la translation des données de contact.

Les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement traduisaient ou translitéraient les données du WHOIS volontairement. Et s'ils vont donc continuer à faire cela, il y aura donc de nouvelles exigences qui devront être suivies.

Maintenant, le travail doit être combiné avec d'autres projets mis en œuvre de WHOIS.

Pour ce projet, il y a une équipe de révision, de mise en œuvre du projet, qui a été créée pour pouvoir discuter des versions préliminaires au sujet de ces politiques.

Voilà, c'est tout.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Krista. On a l'impression, on retourne vers l'ancienne de la dernière séance où l'on a parlé de la standardisation. En ce qui concerne des politiques pour le WHOIS détaillé, si on avait un WHOIS qui soit standardisé, cela les choses beaucoup plus faciles.

Y a-t-il des questions de l'audience pour Krista ?

HOLLY RAICHE: Holly Raiche. Si je comprends bien, la fonctionnabilité de l'accès, c'est ce dont vous parlez, je me demande où ça en est. Est-ce que c'est pris en compte dans le rapport? Est-ce que cette politique va être adoptée ou pas ?

CATHRIN BAUER-BULST: Oui, peut-être on va mettre cette question de côté. On la fera après la prochaine présentation. Je pense que ce sera le sujet de la prochaine discussion à moins que Krista ne veuille adresser la question tout de suite ?

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer à la prochaine discussion. Et nous donnons la parole à Margie pour qu'elle nous parle du RDS.

MARGIE MILAM: Oui, nous allons parler de la révision qui a été faite sur le WHOIS, sous les nouveaux statuts. En ce qui concerne après la transition bien sûr, les révisions sont faites de façon différente.

En fait, on appelle ça maintenant une révision des services d'annuaire de données d'enregistrement. Cette révision maintenant doit commencer en octobre de cette année. Ainsi, nous avons fait un appel à volontaire en octobre et maintenant nous essayons d'identifier les moyens de faire cette révision.

Cette révision va observer toutes les politiques du WHOIS actuel pour voir si elles sont accessibles, pour voir si elles sont conformes aux statuts.

Une partie du problème pour démarrer donc cette révision, en ce moment c'est le montant d'activités qui est en cours en ce moment. Comme vous entendez, par rapport à toutes les discussions que nous avons eues cet après-midi, il y a eu beaucoup de travail lié au WHOIS, il y a des inquiétudes sur ce sujet. Des inquiétudes de la communauté par rapport aux SO et AC en ce qui s'agit du montant de travail qu'il y a en ce moment, donc rajouter une révision en ce moment, cela fait beaucoup de travail.

Comment allons donc nous aller de l'avant par rapport à cette révision en pensant à toutes les activités actuellement en cours. Il y a eu beaucoup de discussions avec les leaders des SO et AC, en particulier avec la collaboration que nous avons sur le groupe de travail sur le RDS pour voir si nous pouvons faire cette révision de façon plus efficace. Et essentiellement après avoir considéré les inquiétudes de toutes ces personnes par rapport à toutes ces activités qui sont courantes, nous en sommes arrivés à une proposition qui pourrait limiter le cadre de travail de cette révision afin que nous ayons à fournir moins d'efforts.

Donc je ne vais pas passer à tous les détails de cette proposition, mais nos leaders de SO et AC ont pensé que le cadre de travail de cette révision serait limité un peu à un post-mortem de la mise en œuvre des activités post-WHOIS. Et de pouvoir faire une petite équipe de membres de WHOIS pour voir, pour un peu réviser le travail qui a été fait pour la révision que nous avons faite au préalable et pour voir comment nous avons fait cette mise en œuvre la dernière fois, en se basant sur le travail du groupe de travail qui a été fait auparavant, pour voir s'il y a un besoin, pour qu'il y ait des activités de mises en œuvre additionnelles.

Cette proposition considérerait que peut-être qu'il n'y aurait pas besoin de traiter des questions qui ont déjà été traitées. Chuck Gomes vous en parlera tout à l'heure. Et comme il vous le dira, il y a des questions qui n'ont pas besoin d'être retraitées. Donc maintenant, nous pensons faire une révision avec un cadre de travail plus limité pour pouvoir satisfaire toutes les obligations liées aux statuts et ne pas, bien sûr, dépasser la communauté avec une grosse charge de travail.

Sur cette diapositive, comme vous le voyez, c'est une chronologie. Comme vous le voyez, nous avons un appel à volontaires jusqu'au 7 décembre, et ensuite, nous aurons le processus qui commencera pour sélectionner les membres de cette équipe de révision. Et le groupe pourra ainsi commencer à

travailler en mars de l'année prochaine. Si la proposition est adoptée, l'idée est que l'équipe de révision finira son travail dans les 6 mois. Ainsi ce processus sera condensé et il y aura moins de travail à faire puisqu'il y a beaucoup d'activités en cours en ce moment.

Je vous ai fourni un lien sur l'écran pour que vous puissiez aller voir tous les documents. Si vous voulez être volontaire pour cette révision, vous pouvez consulter ce lien.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Margie. Si je vous posais une question, rapidement... Pour définir donc le cadre de travail de votre révision, quand on pense un peu à la charge de travail qui est déjà en cours, je me demande qui décide de cela et comment cette décision est-elle prise ? Comment est-ce que vous proposez d'avancer avec ce projet ?

MARGIE MILAM : Comme je l'ai déjà dit, il y a un document qui a été publié. Chacun des directeurs des organisations a déjà ce document et travaille déjà avec ce document, par exemple au GAC ou au GNSO. Ces personnes devraient aller vers le conseil d'administration et donner leur avis sur le cadre de travail pour cette révision. Il pourrait y avoir ensuite une chartre pour le

travail de l'équipe de révision pour qu'elle puisse travailler sur ces questions.

SUSAN KAWAGUCHI : Je suis au GNSO. Je voudrais faire un suivi sur sa question. Je faisais partie de l'équipe de révision du WHOIS et aussi au EWG, donc je suis experte en la matière, mais en tant que membre du GNSO je n'ai pas vu cette proposition. Donc je me demande quels SO et AC ont été consultés au sujet de cette proposition?

CATHRIN BAUER-BULST: Tous... Les personnes au panel, oui tout le monde a été consulté.

SUSAN KAWAGUCHI: Oui, bah je n'ai rien vu à ce sujet. Sur le sujet du RDS, en tant que vice-directrice sur le groupe de travail, je participe énormément. Et je sens que le travail que nous avons déjà fait dans l'équipe de révision au préalable nous avait amené beaucoup de nouvelles initiatives.

Le groupe de travail du RDS a un long chemin devant elle et je serais très inquiète à savoir que nous ne fassions pas cette révision ou que nous faisons cette révision et que nous nous mettions en retard sur les choses sur lesquelles nous travaillons

déjà. Il y a des sujets en cours ce moment et, comme nous n'aurons peut-être pas un nouvel RDS dans les 5 ans, les 10 ans à venir, nous avons malgré tout besoin d'une révision complète du WHOIS.

Donc moi je ne serais pas favorable à ce projet. Je serais d'accord pour que cette équipe observe les détails sur les exigences, et bien sûr décide du cadre de travail de cette équipe de révision.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Susan, Margie, vous voulez répondre à cela ?

MARGIE MILAM: Quand on parle de la révision complète et du cadre de travail de cette révision, essentiellement quand on pense au cadre de travail, on pense à la mise en œuvre de l'ancienne révision et de voir si cette révision a été efficace. Elle avait déjà couvert beaucoup de sujets, mais cette nouvelle révision ne serait pas aussi large, étendue que l'ancienne révision. C'est une discussion communautaire, donc il y a.... Comme on le sait cette proposition ne sera peut-être pas adoptée puisqu'il faut qu'on obtienne un consensus.

CATHRIN BAUER-BULST: Avant de passer le micro à l’audience, je vais vous demander : y a-t-il une date butoir pour revenir vers vous ?

MARGIE MILAM : On a demandé aux leaders des SO et AC qu’ils nous donnent une réponse d’ici la fin de cette réunion.

CATHRIN BAUER-BULST: Excusez-moi de vous faire attendre Monsieur.

STEVE METALITZ : Je n’ai pas vu moi non plus cette demande, mais si je me souviens bien, quand on a fait cette révision, et on les faisait souvent parce que dans l’affirmation d’engagement que ICANN avait signé avec les États Unis, elle existait. C’était une exigence. Est-ce que cette nouvelle révision suivra le contrat de l’affirmation d’engagement qui était utilisé au préalable ?

MARGIE MILAM : Cette révision était incorporée dans les statuts. Donc maintenant cette révision sera donc conforme aux statuts.

Il y a deux ensembles de révision qui sont déjà en cours et elles suivent les statuts de l’ICANN.

STEVE METALITZ : Est-ce que ICANN s'est retiré de cet accord, de cette affirmation d'engagement ?

MARGIE MILAM: Je ne sais pas, je ne peux pas répondre à cette question. Je suis désolée.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci.

JAMIE HEDLUND: Jamie Hedlund, organisation ICANN. Je voulais faire un suivi sur la question de Steeve. Oui, nous avons un ensemble d'exigences par rapport à l'affirmation d'engagement et aussi dans les statuts. Nous coordonnons avec NTIA au sujet des discussions sur les révisions et nous en sommes arrivés à un point où nous savons qu'il s'agit de la décision de la communauté quand il s'agit du cadre de travail et du délai, du temps de travail.

Donc nous travaillons avec NTIA pour voir un peu s'il y a des chevauchements entre l'affirmation d'engagement et les statuts.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Jamie pour vos points de clarification. Je ne sais pas si toutes les communautés.... Puisque l'information n'a pas été

bien passée, il faudrait peut-être donner un peu plus de temps pour que les communautés puissent vous fournir leurs informations.

Maintenant nous allons parler du RDS PDP. Je vais passer la parole à Chuck Gomes.

CHUCK GOMES:

Merci Cathrin. Je vais commencer à parler du fait qu'il y a 130 membres dans ce groupe de travail PDP. Et il y a d'ailleurs des membres qui sont ici, des membres aussi devant là au panel et devant dans la salle. C'est vraiment un excellent groupe de personnes. C'est un sujet à défi, un sujet qui a un historique, mais je suis vraiment impressionné par le nombre de gens qui ont donné leur point de vue.

Je vais vous donner un petit rapport très bref. Si vous voulez plus de détails, cela est disponible. Je vais parler de quelques-uns de ces éléments, mais il y a un rapport plus détaillé qui sera disponible.

Alors une question clef. Sur la tâche du groupe de travail. Est-ce qu'un nouveau système RDS est nécessaire ou est-ce que celui qui existe déjà, donc le système WHOIS peut-être modifié pour suivre, pour être conforme aux exigences. La charte du groupe de travail est divisée en 3 phases. Nous en sommes à la phase 1.

Et il nous faut trouver des exigences recommandées pour un nouveau système RDS s'il est nécessaire.

Donc sur cette diapositive, je vais focaliser sur les 11 tâches que vous allez voir sur la partie droite de la diapositive. Ce sont les premières 11 tâches du groupe de travail. Toutes ces recommandations, toutes ces tâches sauf la numéro 10, ont été faites. Si vous regardez sur la tâche numéro 8, vous voyez, il fallait développer une nouvelle liste d'exigences possibles pour un nouveau système RDS. Et on a fait cela. Cela n'a pas été finalisé. Et il y a encore du travail qui se fait au sein de la numéro 10. Ce travail ne sera peut-être pas fini au sein du groupe de travail parce que nous allons peut-être découvrir une nouvelle exigence alors que nous allons de l'avant ; donc nous n'allons pas fermer la porte là-dessus très bientôt.

Il y a mille possibles exigences qui ont déjà été identifiées par le groupe de travail et qui sont à délibérer. Nous avons commencé déjà à élaborer sur ces exigences. Vous voyez que la tâche numéro 12 est de délibérer sur des exigences possibles pour un système RDS. Nous avons commencé cela cette semaine ici. Et nous allons continuer à délibérer sur ces exigences pendant longtemps dans l'avenir.

Pour commencer, et c'est le résultat de travail au sein du groupe de travail durant les mois passés, trois domaines sur lesquels

nous avons focalisé notre attention en premier. Qui devrait avoir accès aux données d'enregistrement et pourquoi ? Les éléments de données : quelles données devraient être sauveés publiées. Aussi nous avons parlé de la vie privée. Nous allons parler de ces trois sujets, trois éléments. Nous ne mettons pas un élément devant l'autre, nous allons continuer à discuter parce que tous ces sujets, ces éléments sont reliés, sont inter-reliés.

Voilà les 5 premières questions, alors qu'il y en a 11 questions. Et nous avons choisi la trois des 5 premières questions : but, vie privée et données d'enregistrement.

Et comme vous voyez nous sommes dans la première partie de la première phase et nous parlons de l'accès des données et de l'exactitude. Et aussi, en bas, comme vous voyez, les questions fondamentales après que nous ayons débattu sur ces questions. Quelles seront les nouvelles exigences possibles.

Je ne vais pas parler de cette diapositive, on en a déjà parlé avec la GNSO cette semaine. Alors je vais laisser ça de côté.

Je voudrais brièvement passer à autre chose. Je voudrais parler de la responsabilité. Et quand est-ce qu'elle rentrera en jeu pour ce groupe de travail. Et cela, comme vous le voyez, va rentrer en jeu souvent. Il faut garder à l'esprit que nous sommes vraiment à une étape préliminaire. Nous y travaillons depuis longtemps, mais nous sommes encore au début de cette phase 1. Donc pour

souligner quelques éléments, quand il s'agit de parler de la responsabilité, nous savons que nous allons parler de la responsabilité des titulaires de noms de domaine, nous allons parler de la responsabilité qui concerne la protection des données, des exigences de vie privée, des différentes juridictions à travers l'internet mondial. Nous allons faire face aussi aux éléments concernant la responsabilité de l'ICANN. Et nous allons parler des exigences des nouvelles politiques.

Et comme vous le savez, il y a des douzaines de perspectives sur ces questions. Beaucoup de ces questions, ces perspectives seront en conflit. Nous devons arriver à des recommandations qui auront du soutien pour qu'on puisse les amener de l'avant si elles deviennent possibles.

Nous rentrerons dans ce domaine d'accès sécurisé. Vous avez déjà entendu parler du RDAP ? Et ce qui va permettre cet accès sécurisé pour les informations WHOIS, ce que nous ne pouvons pas faire pour l'instant. Nous allons donc observer ces éléments. S'il y aura un accès sécurisé, nous allons faire face à la responsabilité des personnes qui autorisent cet accès. C'est très important. Et ce sera encore plus important durant la phase 2, quand nous développerons des recommandations de politiques, des politiques de recommandation. Et bien sûr, encore plus durant la phase 3, quand nous parlerons de la mise en œuvre.

Le groupe de travail du EWG qui parle des contacts, des bases de données de contacts avec objectifs. Donc ces contacts seront responsables pour l'utilisation de leurs propres données. On n'a pas parlé de cela jusqu'à présent, du moins pas durant des délibérations sérieuses. On commence juste à le faire. On a une tâche énorme devant nous. On a un groupe extraordinaire de personnes qui travaillent sur ce sujet et la porte est ouverte pour de nouveaux volontaires si vous voulez participer à ce processus.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Chuck. C'est vraiment une grosse tâche que vous avez devant vous. J'ai deux ou trois questions. Pour le EWG et pour la responsabilité et pour le GAC. La responsabilité veut dire l'identification de la personne qui est responsable pour un domaine, pour un site web par exemple. Je me demande si vous pouvez nous parler de votre processus. Comment est-ce que l'accès aux données du WHOIS est géré ?

CHUCK GOMES: Merci Cathrin. Oui, ce sujet a reçu beaucoup d'attentions. Est-ce que cela devrait être partie de notre déclaration d'objectifs ? Nous avons passé beaucoup de travail là-dessus ces mois derniers.

L'exactitude des données sera un sujet de discussion pour le groupe de travail bien sûr. Et ainsi nous parlerons de tout cela concernant plusieurs différents sujets, surtout sur les éléments de données et leur exactitude.

Nous n'en sommes pas là encore. Nous en avons beaucoup encore parlé de cette exactitude, mais nous n'y sommes pas encore, je ne peux pas rentrer dans les détails, mais nous en parlerons et de différentes façons à travers notre travail.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci beaucoup. J'ai une autre question. Effectivement, je travaille sur cette liste et ma première réunion ça a été je crois jeudi matin. J'ai été très impressionnée quand j'ai vu le nombre de conditions, d'exigence – je crois qu'il y en a plus de 600 - Pour les trois premières questions vous avez parlé de 100 et quelques ?

CHUCK GOMES: Oui, pour les trois premières questions, je crois qu'il y a plus de 700 questions. Nous avons plus de 1000 exigences ou conditions jusqu'à présent, et ce chiffre va augmenter. Maintenant, il est important de se souvenir que les relations ou rapports entre ces conditions et le personnel et l'équipe de leadership – Susan nous a d'ailleurs beaucoup aidés là-dessus – ont fait part de

beaucoup de conditions et de similarités entre différentes conditions et exigences. Donc on n'est pas là pour faire la liste de ces exigences, l'une après l'autre. On peut en analyser plusieurs en même temps. Mais, effectivement, c'est un travail impressionnant pour les prochaines semaines, les prochains mois.

Nous espérons que l'on va pouvoir commencer à être aussi efficace que possible et travailler aussi vite que possible, parce que sinon c'est un travail sans fin.

CATHRIN BAUER-BULST: Oui, effectivement, vous avez répondu à une partie de ma question parce que vous disiez que vous, lors des réunions vous analysiez trois ou quatre exigences. Comment vous pensez continuer à avancer à ce rythme-là.

CHUCK GOMES: Bon écoutez, on apprend à mesure qu'on avance. Effectivement, on a traité jusqu'à présent que quelques exigences. Je dis : on a à peine couvert la question des conditions par rapport à la confidentialité. On a parlé de conditions d'éléments de données et de certains de ces éléments et de certaines de ces conditions.

Donc voilà un petit peu le genre de questions qu'on a traitées. On va revenir à notre liste, on va encourager l'échange d'idées.

Et ce qu'on va essayer de faire dans un premier temps c'est de parvenir à un consensus général, à un accord général sur quelle que condition que ce soit ou quelles qu'exigences que ce soit. On y est presque arrivé, on a encore besoin de plus de travail, mais c'est ce qu'on va faire à moyen terme, à court terme. Et l'équipe de leadership est déjà en train d'imaginer plusieurs manières d'y parvenir.

Donc vous pouvez imaginer un petit peu le travail que l'on a dans nos séances de travail de 90 minutes à peine. Donc c'est un défi énorme ! Donc je pense qu'on va être plus efficace encore à mesure qu'on avance et qu'on travaille, et, bien entendu, à mesure que l'on travaille, on apprend à mieux travailler.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci et dernière question. J'aimerais revenir sur la question qui a été soulevée auparavant par rapport au RDAP et par rapport à l'accès sécurisé. Est-ce que vous pouvez nous en parler un petit peu ?

CHUCK GOMES: La première chose à faire bien sûr c'est de développer des conditions potentielles en termes d'accès sécurisé. Et là c'est sur quoi on travaille. Si nous décidons qu'un nouveau RDS est nécessaire, alors après les 5 premières questions c'est la

question principale, alors ça va nous amener à entreprendre d'autres travaux pour la phase 1. Et pour la phase 2 il va falloir élaborer des recommandations politiques qui vont étayer ces recommandations pour l'accès sécurisé. Et bien entendu pour la phase 3, c'est là qu'intervient la mise en œuvre. Et peut-être que dans la phase 2 on va pouvoir lier cela entre les deux phases. Mais dans la phase trois, qui est celle de la mise en œuvre, c'est là que le RDAP va intervenir. Pour ceux qui travaillent sur cette question depuis longtemps, vous savez que l'idée d'accès sécurisé – et d'ailleurs on a parlé d'autres termes en faisant référence à cette question – ça fait longtemps qu'on en parle. Mais jusqu'à ce que le protocole RDAP a été mis en place, on ne pouvait pas le mettre en œuvre. On avait besoin de ce système pour mettre en œuvre cela.

KRISTA PAPAC:

Bonjour, Krista au micro. Je voulais ajouter quelque chose à cela parce que je crois que la question a été posée dans la salle. Je ne sais pas si c'est le bon moment pour en parler. Par rapport au profil nécessaire pour fournir un accès sécurisé. Justement le projet qu'on a développé a cette fonctionnalité, et ne sera disponible que pour les opérateurs de registres qui sont autorisés à avoir un accès sécurisé. Et ça, ça a à voir avec le développement des politiques et les capacités et les compétences qui peuvent être réalisées de manière immédiate.

CATHRIN BAUER-BULST: Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle peut-être ? À l'adresse de Chuck Gomes ? Si ce n'est pas le cas, je vais céder la parole à Graem qui va nous faire une actualisation sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

GRAEM BUNTON: Merci Cathrin. Merci de m'avoir invité. J'ai une petite présentation moi aussi. Bien. Je vais vous donner un bref aperçu du processus PDP pour les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et du travail réalisé par le groupe de travail. Ça nous a pris deux ans pour mettre en place ce PDP. Je vois que beaucoup des membres du groupe de travail et les vice-présidents sont ici présents dans la salle. Merci de votre présence d'ailleurs et merci de votre travail.

Le conseil d'administration a adopté en aout 2016 les recommandations et l'équipe de révision de la mise en œuvre s'est réunie le premier octobre et va se réunir pour une deuxième réunion ici à Hyderabad.

Alors le résultat de ce PDP stipule les conditions de mise en œuvre pour ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Et je crois qu'on a obtenu de bons résultats pour ce travail. D'abord pourquoi ? Parce que cela reprend beaucoup

des meilleures pratiques qui sont actuellement mises en œuvre par les fournisseurs de service d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire, ça protège également la confidentialité de la meilleure manière que ce soit, et ça permet de gérer les requêtes en cas d’abus de meilleure manière. Et également promouvoir la protection de la propriété intellectuelle.

Donc, corrigez-moi si je me trompe, mais il me semble qu’il y avait certaines attentes par rapport aux plaintes en cas d’abus. Et il y a un certain nombre de problèmes en termes de communications qui se posent aussi dans le domaine de la mise en œuvre. Et je crois que dans ce domaine les choses se sont améliorées.

Et là où cela devient intéressant pour nous, dans ce domaine, pour nous l’équipe de révision de la mise en œuvre, c’est qu’il y a eu d’abord un avis par rapport à ce PDP, le GAC a donné son avis sur ce PDP et l’une des recommandations c’était d’avancer dans la mise en œuvre aussi loin que possible. Donc, dès qu’on a mis en place l’équipe de révision de la mise en œuvre – je crois qu’on a 5 membres du groupe de travail sur la sécurité publique qui ont participé et qui ont fait un excellent travail, il est très bon d’avoir la participation de ces membres du groupe de travail sur la sécurité publique qui nous aident énormément parce qu’ils

nous aident aussi à faire en sorte que notre travail soit plus cohérent.

Alors les commentaires du GAC et la mise en œuvre de ces recommandations, on essaye de les mener à bien aussi bien que possible. Et ce qu'on essaye de mettre en place avec ce PDP, c'est un cadre type pour traiter les requêtes concernant la propriété intellectuelle.

Les défis qui vont se poser, d'après moi, et la manière dont on doit adapter ces recommandations, c'est peut-être les désaccords en termes de politiques. Et ces IRT ne sont pas gérés ou menés par la communauté mais par le personnel. Donc on continue à avoir une discussion par rapport à cette question politique.

Le point sur lequel on travaille actuellement c'est que l'IRT doit être finalisé d'ici janvier 2019. Et le risque c'est que la date soit repoussée et que cela nous prenne encore plus de temps pour finaliser cet IRT. Et je parle à titre personnel, mais je crois que ce sentiment est partagé par les gens qui ont travaillé sur PDP, ils n'aimeraient pas continuer à travailler sur ces aspects politiques alors que nous en avons déjà beaucoup parlé.

Ensuite des défis par rapport à la juridiction, la notification. Donc je pense que tous ces aspects peuvent trouver une

solution, et il suffit de continuer à en parler et de poursuivre nos efforts à l'intérieur de l'IRT.

Nous sommes 40 membres maintenant. Quelques un en plus pour l'IRT. Donc c'est difficile aujourd'hui de dire à quoi cela va ressembler, mais voilà un petit peu l'aperçu que je voulais vous donner.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Graem, et comme on a encore un peu de temps, peut-être qu'on pourrait revenir en détail sur l'avis du GAC dont il est question. L'avis du GAC concerne 3 points. D'abord, Graem en a parlé, l'aspect juridiction, savoir si lorsque les forces de l'ordre demandent des informations sur des enregistrements liés à l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire, ça ne peut avoir lieu que si cela tombe sous la même juridiction que le service où il se trouve puisque l'internet ne correspond pas à une juridiction internationale comme on le sait tous.

Parce que très souvent, si le fournisseur de services d'anonymisation et d'enregistrement judiciaire notifie l'utilisateur et que cet utilisateur est impliqué dans des activités délictuelles, c'est difficile d'intervenir parce que cela peut menacer la poursuite de cette enquête.

Et troisième point sur lequel l'avis du GAC est intervenu, c'est la question de savoir si ces services devraient être utilisés par des utilisateurs commerciaux. Parce que par exemple, dans l'Union Européenne, il existe une législation qui veut que si vous fournissez des services commerciaux, il faut vous identifier sur votre site web, et ça c'est un peu incompatible avec la possibilité de vous protéger par rapport au service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Et le conseil d'administration de l'ICANN a dit au GAC qu'il continue à examiner cet avis et que lorsqu'il sera parvenu à une conclusion par rapport à ce qu'il doit faire par rapport à cet avis, il verra dans quelles mesures il peut envisager de le traiter par rapport au processus de mise en œuvre. Et ça, ça ne va pas être facile à mettre en œuvre. Donc je me demande si cela va aussi affecter votre calendrier dont vous parliez Graem. Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus ?

GRAEM BUNTON:

Je ne sais pas si je peux ajouter grand-chose à cela. Sans rentrer dans le débat sur ces questions, effectivement, vous avez raison. Plus nous avançons dans ces questions et thématiques politiques, plus c'est complexe.

Effectivement, il n'y a pas d'intérêt entre les bureaux d'enregistrements et entre la communauté de la propriété

intellectuelle qui puisse vous répondre. Et on attend avec impatience de pouvoir mettre en place cela.

Et pour revenir à la question qui a été posée au début de la séance par rapport à la révision de l'exactitude de WHOIS, ça va changer. Effectivement les choses vont changer. Il va se passer des choses intéressantes ici au sein de la communauté, comme l'exactitude de WHOIS parce que justement ça c'est en place.

CATHRIN BAUER-BULST: Est-ce qu'il y a des questions qui sont spécifiquement adressées à Graem, par rapport à ces services d'anonymisation et d'enregistrements fiduciaires ?

Bien, alors on va passer à la question générale. D'abord j'aimerais remercier tous les membres du panel qui ont parfaitement respecté leur temps de parole. On a été très strict avec vous, d'entrée de jeu, et vous avez vu qu'on avait un compteur lumineux pour vous astreindre à respecter ce temps de parole.

Donc nous espérons que cette séance a permis de stimuler les échanges et votre intérêt. Et la coordination entre ces différentes initiatives est importante parce que ça c'est apparu dans l'une des présentations. Il y a déjà un dialogue entre les différents processus au niveau horizontal et je me demande si

vous pouvez nous parler de cela. Qu'est-ce qui a eu lieu jusqu'à présent, est-ce que ça a marché, est-ce que vous avez travaillé, est-ce que vous avez d'autres idées pour l'avenir ?

CHUCK GOMES:

Je voulais vous dire que la chartre pour le groupe de travail PDP RDS dit clairement que nous avons une responsabilité qui consiste à coordonner avec les autres activités en cours, coordonner notre travail avec les autres activités en cours. Et il s'agit ici du rôle des fournisseurs des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Donc leur travail va probablement nous aider énormément et va peut-être nous éviter de nous aventurer sur certains sentiers.

Et donc nous sommes tenus de coordonner notre travail avec d'autres efforts et d'autres initiatives en cours.

KRISTA PAPAC:

Alors du point de vue de la mise en œuvre des recommandations politiques, comme Graem le disait, une fois que le conseil d'administration approuve les recommandations politiques, donc valide aussi la recommandation.

Et du point de vue de la coordination, ça fait maintenant plusieurs années, trois années je crois, que l'on essaye de coordonner les efforts entre ces initiatives et ces projets en

particulier dans le cadre de WHOIS parce qu'il y a énormément d'efforts en cours. Et pour être cohérents, on essaye de faire le lien entre toutes ces initiatives. Et ce pour le bien de la stabilité, de la sécurité, de la prévisibilité.

Et dans le cadre ce travail, on a également proposé un calendrier de mise en œuvre et on essaye de s'y tenir. Ce calendrier implique qu'on essaye d'ici le premier février et, le premier août de chaque année de les mettre en œuvre. Donc tous les 6 mois, on envoie une notification pour dire attention, cette politique est sur le point d'être publiée, vous avez 6 mois à partir de maintenant pour pouvoir réagir par rapport à cela.

Donc ça pour garantir la cohérence entre toutes ces initiatives.

Ensuite, au niveau interne, entre personnels ICANN, on essaye d'aider à intégrer l'aspect révision par rapport à la mise en œuvre politique et les autres efforts. C'est comme si on essayait d'intégrer toutes ces pièces du puzzle ensemble en développant un travail de coordination. Et on essaye d'adopter une approche plus stratégique par rapport à toutes ces initiatives et à toutes ces choses qui sont en cours.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Krista. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite réagir par rapport à cette question ? Dans la salle ? Je crois qu'on a encore

10 minutes... oui, presque 15 minutes. Donc Si vous souhaitez poser des questions, intervenir... Denise.

DENISE MICHEL: Denise Michel de Facebook. Alors le RAA 2013 inclut des conditions ou des exigences par rapport à la validation des adresses. Cela date maintenant de plus de 3 ans maintenant. Je me demande ce qu'il en est maintenant, quel est l'état de cela ? Par rapport aux activités de commerce électronique on s'attendait à ce que cela soit mis en œuvre dès maintenant. Je me demande ce qu'il en est.

JENNIFER GORA: Bonjour Jennifer Gora du personnel ICANN. Il y a une séance là-dessus demain à 17 heures je crois, je n'en suis pas sûre, mais c'est juste après la journée de l'unité constitutive des bureaux d'enregistrements. Et donc il y a une proposition qui a été envoyée aux groupes de travail. Et ça va être publié aussi. Merci.

CATHRIN BAUER-BULST: Alors pour ceux qui ne pourront pas assister à cette réunion, est-ce que vous pouvez nous donner une idée ?

JENNIFER GORA: Oui, en fait il s'agit justement de ce dont il vient d'être question. Il s'agit de plusieurs options proposées aux groupes de travail par rapport aux exigences qui ont été incorporées dans la proposition où les deux parties vont devoir se mettre d'accord afin de pouvoir parvenir à un ensemble final de solutions ou à une solution unique.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci.

STEPHANIE PERRIN: Bonjour, Stéphanie Perrin, unité constitutive des entités non commerciales, je fais partie du groupe de Chuck, le plan sur 10 ans.

D'abord, un petit rappel. L'acoustique dans cette salle est un peu perturbante, il y a beaucoup d'échos, j'espère que vous m'entendez bien parce que moi, je n'ai pas pu toujours vous écouter. Peut-être que si vous vous rapprochez du micro, je vous entendrai mieux au fond de la salle.

Je me demandais, s'agissant de voir comment on va aborder toutes ces questions entre ces différents groupes. Je crois que les discussions au sein du RDS vont être les plus dures. Mais aussi l'utilisation personnelle des noms, etc. Je me demande si

des brochures d'information ne seraient pas utiles à cet égard?
Surtout par rapport au PDP sur le RDS.

Parler d'un enregistrement comme si c'était un site web et ça n'est pas le cas et l'ICANN ne s'occupe pas du contenu. Donc peut-être qu'il s'agit d'une fiche descriptive différente que celle qui pourrait servir aux forces de l'ordre. Mais peut-être reprendre une fiche de base, parce que ces faits sont très intéressants mais, à mesure qu'on essaye de communiquer pour parvenir à une solution de compromis, ce serait bon de disposer de ces fiches descriptives.

Et, sans revenir à ce qu'on avait il y a un an et demi avec les transcriptions. Parce que ça, ça n'est pas toujours, cela ne figure pas toujours dans les rapports finaux.

CATHRIN BAUER-BULST: Excuse-moi Stéphanie, est-ce que tu veux parler de fiches descriptives qui résumeraient les résultats de ces processus ou s'agirait-il de fiches descriptives qui reflèteraient le point de vue de différentes communautés ? Parce que, est-ce que vous parlez de différences d'interprétations ?

STEPHANIE PERRIN: Alors, prenons l'exemple de forces de l'ordre qui nous donnent des faits par rapport à une enquête. Où est-ce qu'ils

commencent, de quoi ont-ils besoin, combien de temps est-ce que cette enquête va prendre ? Ça, ça permettrait de préciser ce que nous, nous pouvons faire pour aider les forces de l'ordre.

Ensuite, moi, qui prône la confidentialité, je pourrais dire ce qui d'après moi est nécessaire pour les forces de l'ordre. Ensuite, par rapport à la juridiction, il serait bon qu'il y ait un petit résumé très clair sur le site web de l'ICANN par rapport à ce que veut dire la juridiction.

Ensuite la question de la souveraineté nationale. En termes de procédures ou poursuites criminelles, les fiches descriptives sont très importantes parce que les gens parlent de cela. Mais à moins d'être expert en poursuites criminelles, en cyber criminalité, etc. il est difficile de savoir dans le détail quelle est la teneur de ces problèmes. Et étant donné qu'on a parlé des conditions au sein du groupe de travail IRDS, je pense qu'on a déjà passé en revue cela dans le cadre de nos discussions.

On utilise différents termes en fonction de nos domaines de spécialisation. Donc même s'il s'agit d'un processus passionnant, et là je te regarde Chuck parce que je me demande si je vais survivre à ce processus... Est-ce que je vais vivre suffisamment longtemps pour en voir le bout ?

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Stéphanie. Je ne sais pas si quelqu'un veut réagir. Peut-être que le PSW et le GAC voudraient réagir là-dessus ?

Peut-être que si on commence à parler de la juridiction, ça va excéder les 10 années prévues pour ce projet. Est-ce que vous voudriez ajouter quelque chose ?

Je me tourne vers les membres du panel.

Bon écoutez, Stéphanie, les membres du panel sont très intéressés par votre intervention. Merci.

NON IDENTIFIE: Bonjour, j'aimerais remercier les membres du panel qui ont apporté une précision. Le comité s'est divisé en trois groupes et les trois phases ont été divisées en 11 points. Et à l'exception du 10e point qui n'a pas été finalisé. Donc ça a représenté beaucoup de travail. J'ai suivi les discussions du groupe de travail sur WHOIS par rapport à l'application de la loi.

Nous savons qu'il y a un aspect technique et un aspect juridique. Nous savons que les informations de WHOIS sont entre les mains des opérateurs de registre ou des RIR. Et les forces de l'ordre qui souhaitent obtenir ou entrer en contact avec cette personne, doivent entrer en contact avec les opérateurs de registre ou les RIR, comme APNIC ou autre.

Par rapport à la sauvegarde de ces informations, quelles seraient vos recommandations ou comment êtes-vous parvenus aux recommandations au sein de ce groupe de travail et dans quelles mesures sauvegardez-vous la confidentialité de l'utilisateur. Peut-être que cette personne pourrait avoir fait l'objet d'une recherche d'informations et que ça, ça pourrait supposer un fait délictuel dans un pays mais pas dans l'autre.

CATHRIN BAUER-BULST: Chuck ? Vous voulez répondre ?

CHUCK GOMES: Bah écoutez, je vais essayer. D'abord, vous avez fait un excellent travail pour expliquer un petit peu la complexité de ce sur quoi on doit travailler. Effectivement, il y a des intérêts très variés qui sont en jeu dans le travail qui nous attend. Heureusement, entre les membres du groupe de travail, nous avons - ce qui d'après nous et on va continuer à y veiller - un groupe très représentatif. Nous avons des représentants des forces de l'ordre, des représentants de la protection des données, des experts, des gens qui appartiennent à différentes juridictions. Et l'un des principaux défis qui va se poser à nous, c'est de parvenir à des recommandations qui puissent répondre de la meilleure manière que ce soit à tous ces intérêts, à cette kyrielle d'intérêts. Donc vous avez tout à fait raison, je ne saurais mieux dire ;

Effectivement, les problèmes que l'on a à régler ne sont pas simples. Mais, au moins, pour l'instant on sait qu'on a un protocole technique qui, d'après nous, va nous donner les moyens nécessaires pour, par exemple, garantir un accès sécurisé si on décide d'aller dans ce sens.

Ensuite, vous avez parlé des forces de l'ordre. On espère pouvoir trouver les bonnes personnes qui permettent aux forces de l'ordre d'avoir accès et à quel type d'information elles devraient avoir accès. Et ce ne sont pas des problèmes mineurs. Je crois que vous l'avez parfaitement dit. Mais si ça vous intéresse, je vous invite à continuer à nous poser des questions.

Peut-être que d'autres personnes souhaitent répondre mieux que je ne l'ai fait.

KRISTA PAPAC:

Merci Chuck. Je voulais ajouter quelque chose. Vous avez mentionné les conflits de WHOIS avec les lois au niveau national. Et il y a un document qui a été publié il y a quelques semaines sur le site de l'ICANN. Par la suite, il y a eu une révision et il y a une IAG qui avait été faite. Mais nous discutons des recommandations que nous avons suivies avec le GNSO et nous devrions avoir une mise à jour très rapidement sur ce sujet. Merci.

GRAEM BUNTON: Je pense que ce commentaire qui a parlé des problèmes d'autorité de juridiction dont nous avons parlé tout à l'heure. Et si vous êtes intéressés sur ce sujet, contactez-nous. Comme Chuck je serais heureux si nous arrivons à travailler rapidement et en arriver à ce sujet très rapidement.

CATHRIN BAUER-BULST: Oui, merci vous tous. Le WHOIS est très compliqué déjà et c'est un domaine dans lequel nous voyons beaucoup, nous avons énormément de conflits par rapport aux politiques multipartites qui sont développées, qui sont élaborées ici et cela avec des systèmes différents à travers le monde.

Donc, à long terme, quel sera le rôle des politiques qui seront identifiées à travers ce modèle multipartite, par rapport à toutes ces lois différentes, ces règlements, ces autorités nationales et régionales différentes.

Dans un monde de l'internet international, mondial, comment allons-nous nous diriger par rapport à toutes ces lois au niveau national, ces réglementations nationales. Nous savons que c'est un défi. Ce sera un sujet difficile à traiter.

En attendant, je vous remercie tous pour votre travail. Si vous, la communauté, avez des questions, s'il y a des sujets sur lesquels

nous pouvons vous aider, n’hésitez pas à nous contacter durant les prochaines réunions.

ALICE MUNUYA:

Oui, merci à tous et merci pour vos présentations qui nous ont délivrés beaucoup d’information et merci à Cathrin pour son organisation. Merci et bonne soirée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]